

Introduction

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention Internationale sur la Diversité Biologique, un mécanisme international d'échange d'information et de coopération scientifique et technique (Clearing-House Mechanism = CHM) a été mis en place pour faciliter l'accès et les échanges d'information sur la biodiversité dans le monde et favoriser la coopération scientifique et technique à tous les niveaux et, de ce fait, contribuer à atteindre les objectifs fondamentaux de la Convention.

Ce système international fonctionne comme un réseau de réseaux reliant le centre international d'échange (ou CHM-CBD), les centres régionaux ou spécialisés et les points focaux nationaux. Participent à ce réseau les différentes catégories d'acteurs de la conservation de la biodiversité (publics, privés ou associatifs) qui sont, à la fois, fournisseurs et utilisateurs d'information et de services d'information sur les diverses problématiques en relation avec la biodiversité au niveau mondial, régional et national.

A l'instar des différents centres d'échange spécialisés mis en place à l'échelle internationale et dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP), le Centre d'Action Régional pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) s'est engagé à mettre en place un « Clearing House Mechanism » ou mécanisme d'échange dédié à la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée (désigné dans la suite par ASP-MEDCHM).

Ce centre d'échange constituera le point nodal d'un réseau reliant entre eux, au niveau des différents pays méditerranéens, les points focaux nationaux ou ASP-CHM nationaux. Le CAR/ASP jouera le rôle de catalyseur, d'animateur et de coordinateur des activités de ce réseau.

Les ressources et services proposés par l'ASP-MEDCHM seront accessibles à travers un portail Internet qui devra constituer la partie formelle d'un réseau électronique dédié à la biodiversité marine et côtière en Méditerranée reliant des communautés, des ressources informationnelles et des services d'information visant à :

1. faciliter l'accès et l'échange d'information, d'expériences et de technologies dans le domaine de la préservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée
2. promouvoir la coopération scientifique et technique,
3. et renforcer le travail en réseau des acteurs concernés par la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

L'étude sur la conception et de mise en place du centre d'échange sur la biodiversité marine et côtière

L'étude s'est basée sur l'existant et en particulier sur quelques expériences d'établissement de mécanismes d'échange ou de « clearing-houses » (CHM) dans le domaine de la Biodiversité. Deux types d'expériences ont été retenues :

- Au niveau international, celle du mécanisme de centre d'échange de la Convention Internationale sur la Diversité Biologique (appelé CHM global ou CHM de la CBD)
- Au niveau régional, celle du mécanisme d'échange sur la biodiversité mis en place par la Communauté Européenne (appelée EC-CHM)

CHM global ou CHM de la CBD :

Selon les objectifs qui lui ont été assignés par le texte de la Convention, le CHM global est destiné à favoriser l'échange d'information et de promouvoir la coopération scientifique et technique à tous les niveaux entre les Parties. Créé en vertu du paragraphe 3 de l'article 18 de la Convention, le CHM est défini comme un élément clé en vue d'atteindre les trois objectifs primordiaux de la Convention :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ses composantes,
- et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques.

La mise en oeuvre du CHM s'est déroulée en deux phases :

- une phase pilote de mise en place (1996-1998), suivie d'évaluations périodiques indépendantes des résultats (la dernière en date remonte à 2003),
- et une phase d'extension sur la base d'un plan d'action stratégique de développement (1999-2004 avec perspective à l'horizon 2008).

Pour renforcer son développement, la Conférence des Parties à la Convention a recommandé la mise en place d'un Comité Consultatif Informel (IAC), constitué et coordonné par le Secrétariat de la CBD chargé d'assurer la réalisation et le suivi de la phase pilote de la mise en place du CHM, de s'assurer que toutes les parties puissent y participer et de veiller aux développements futurs du CHM.

Le CHM se fonde sur un réseau décentralisé de correspondants ou points focaux (nationaux, régionaux ou spécialisés) qui contribuent à la collecte de l'information dont les utilisateurs du CHM ont besoin. Parmi les engagements des parties à la convention en effet figure celui de la contribution au développement du CHM par la création de points focaux nationaux pour le CHM.

Sur 188 parties à la convention, 150 ont désigné des points focaux nationaux (CHM nationaux) dont 137 sont accessibles par le web dont 68 disposent de site web pour leur CHM.

La contribution principale de l'ensemble des correspondants nationaux se situe au niveau de la production des rapports nationaux sur la biodiversité, accessibles via le

portail du CHM. La collecte et la mise à disposition du public des documents de base relatifs à la stratégie nationale de conservation de la biodiversité fait aussi partie des prérogatives des CHM nationaux (plans d'action, études et rapports, inventaires,...).

Les correspondants régionaux assurent notamment la formation et mènent des recherches conjointes sur des questions régionales que suscitent des préoccupations communes au niveau des pays de la région concernée.

Les correspondants spécialisés ont pour tâche de fournir l'information sur des sujets spéciaux et des questions importantes visées par la Convention, notamment la conservation *in-situ* ainsi que la biodiversité côtière, marine, terrestre et aquatique intérieure. Cette information porte également sur la biodiversité agricole et forestière, la biosécurité, les connaissances traditionnelles et autochtones, les mesures d'incitation, l'accès aux ressources génétiques, le partage des avantages, les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le transfert et le développement technologiques.

Le Secrétariat de la Convention, au titre de centre de coordination, joue, quant à lui le rôle de facilitateur de ce mécanisme international d'échange permettant que les connaissances de toutes les Parties soient largement diffusées. Cela permet ainsi aux utilisateurs de partager l'expérience acquise et de pouvoir envisager différentes solutions à des problèmes communs.

Centre d'échange sur la biodiversité de la Communauté Européenne (EC-CHM)

Le CHM européen (ou EC-CHM) constitue la contribution de l'Union Européenne au développement du Mécanisme du centre d'échange global sur la biodiversité (CHM de la CBD).

Le CHM européen vise à faciliter la coopération scientifique et technique et l'accès aux informations pertinentes permettant de soutenir la mise en oeuvre de la CBD par la Communauté Européenne. Il permet d'accéder aux informations utiles sur les politiques nationales et européennes, sur les aspects législatifs, sur les opportunités de financement, sur les bases de données ou sur l'expertise, disponibles dans les organisations et institutions européennes. Il établit de même un lien avec le CHM global au niveau du Secrétariat de la CBD. Il est de ce fait un outil important d'information sur la Biodiversité en général et en région européenne en particulier.

Grâce aux données et informations mises à disposition, l'EC-CHM est un outil important pour la promotion et la facilitation de la coopération scientifique et technique non seulement au sein de l'Union Européenne mais aussi avec le reste du monde et en particulier avec les pays en développement.

L'Agence Européenne de l'Environnement (EEA) a été chargée de la gestion de l'EC-CHM pour le compte de la Direction Générale de l'Environnement à la Communauté Européenne. Un "comité de pilotage" et une "Task Force" comprenant notamment des représentants des institutions chargées des centres d'échanges nationaux de certains pays européens ont contribué à la phase de mise en place de l'EC-CHM par le conseil et le soutien. L'EC-CHM a été développé grâce à un financement du Programme IDA de la Commission Européenne (Interchange of Data Between Administrations) qui a de même permis de financer le réseau télématique du système EIONET (European Environment Information and Observation Network).

L'entreprise FINSIEL (Italie) a été contractée pour le développement proprement dit de l'EC-CHM avec la participation de partenaires tel que l'ECNC (Pays-Bas).

La Communauté européenne se doit de faciliter l'accès du public aux informations relatives à la conservation de la biodiversité. L'EC-CHM constitue de ce fait un "one-stop-information" car il constitue, via son portail, un point d'entrée à un énorme réseau d'institutions et d'organisations européennes intervenant principalement sur la question de la biodiversité ou dont l'action est importante pour la protection de la biodiversité. Le CHM propose des outils de recherche d'informations et, par un jeu de liens vers les institutions détentrices de ces informations, offre à l'utilisateur le moyen d'y accéder. Le portail de l'EC-CHM a ainsi été comparé à une carte routière (« road map ») des sources d'information européennes sur la biodiversité.

Le premier prototype du portail a été testé et lancé courant 1999. La version publique a été mise en service courant 2001. La version 1 du portail, terminée en 2003, a été développée en anglais. Elle proposait des liens et des documents de référence sur la biodiversité en général et sur les niveaux pan-européen, communautaire et national. Elle proposait aussi une fonction de recherche d'information sur le site et des liens pour effectuer des recherches sur des sources d'information externes au site. D'autres fonctionnalités génériques se sont révélées nécessaires à développer : fonction linguistique et fonction de collecte collaborative de contenu à partir de sites web et de bases de données «associés» appelés collaborateurs. Jugée complexe, la mise en place de ces fonctions a été programmée pour la phase 2 du projet. Elles font appel, en effet, à une collaboration directe plus poussée avec les CHM nationaux et le CHM de la CBD ainsi que les autres parties concernées. Collaboration au niveau des contenus mais aussi au niveau des technologies de l'information.

La phase 2 du projet, intitulé EC-CHM 2 « HC » (harvest and collaboration = collecte et collaboration), programmée pour 2004-2005, prévoit notamment la mise en œuvre de deux fonctionnalités génériques de collecte d'information et leurs tests sur certaines sections du portail avant de les généraliser :

- Des outils de collecte d'information similaires à partir des sites web des CHMs « collaborateurs » et utilisation de formats communs de rapports.
- Interface pour la recherche de l'information dans les bases de données « associées » (bases de données EUNIS et Natura 2000 GIS).

Cette version prévoit de même l'intégration de fonctionnalités linguistiques simples ainsi que certaines fonctionnalités cartographiques (à l'affichage et à la recherche).

La conception et la mise en place du Mécanisme d'échange sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée : l'ASP-MEDCHM

Les objectifs de l'ASP-MEDCHM

Le mécanisme du centre d'échange sur la Biodiversité marine et côtière en Méditerranée (ASP-MEDCHM) est destiné à devenir une plate-forme d'échange d'information sur la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée. En renforçant le dispositif d'information spécialisée de la région, le CHM permettra de rendre le public plus informé sur l'importance des aires spécialement protégées, sur la protection de la diversité biologique marine et côtière en Méditerranée et sur les programmes et projets mis en œuvre pour promouvoir l'utilisation durable des ressources de cette diversité biologique.

Le CHM devrait permettre de même de renforcer la coopération, les échanges et le travail en réseaux entre les membres de la collectivité chargés de la conservation et la gestion de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

Structure assurant la coordination des activités du CHM

Compte tenu de la dimension régionale de l'ASP-MEDCHM et s'inspirant de l'exemple du CHM européen, un «comité de pilotage» pourra être créé et qui regroupera, autour du CAR/ASP, des représentants du réseau des points focaux nationaux ainsi que d'autres parties. Ce comité pourra se charger de la coordination et du suivi des activités du CHM et tenir des réunions périodiques en marge des réunions de celles que tiennent les points focaux nationaux.

Ce comité pourra piloter la phase concrète de mise en œuvre du portail du CHM et superviser sa mise à jour et sa maintenance.

Les partenaires réels et potentiels de l'ASP-MEDCHM

Un large éventail de partenaires, réels et potentiels, pourraient participer à l'ASP-MEDCHM:

- les points focaux nationaux du réseau sur les aires spécialement protégées en Méditerranée (avec ou sans CHM, avec ou sans site web)
- les institutions et organisations actives dans le domaine de la conservation et la gestion de la biodiversité en général et la biodiversité marine et côtière en particulier :
 - institutions gouvernementales et intergouvernementales
 - ONGs
 - Centres de recherche
 - Institutions universitaires

Les besoins des partenaires au sein de l'ASP-MEDCHM

Les besoins potentiels des partenaires du CHM peuvent être sériés en terme :

- d'échange d'information et d'accès à des services d'information sur la biodiversité biologique marine et côtière en Méditerranée
- d'échanges d'expériences et de renforcement de capacités (formation, réunions et congrès, ...)
- et de facilitation de la coopération scientifique et technique par l'information sur les projets et programmes en cours, les personnes et institutions actives dans le domaine de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée, sur les ressources de financement de la recherche

Le portail constitue l'interface de communication entre l'utilisateur final et le mécanisme d'échange sur les aires spécialement protégées et la convention de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée (l'ASP-MEDCHM).

Les utilisateurs peuvent être constitués par :

- Les points focaux nationaux méditerranéens concernés par la conservation et la gestion des aires protégées de la biodiversité marine et côtière,
- Les chercheurs et scientifiques, les institutions universitaires et de recherche ainsi que les décideurs et institutions étatiques actives dans le domaine de la conservation de la biodiversité en général et/ou marine et côtière en particulier,
- Les ONGs,
- Le public.

Une autonomie complète sera assurée entre le site du CAR-ASP et le portail de l'ASP-MEDCHM car le premier est avant tout un site institutionnel alors que le second est plutôt un site informationnel. Une relation transversale naturelle devrait néanmoins lier les deux sites.

Les acteurs du portail

La réalisation du portail et sa maintenance implique la participation de plusieurs acteurs qui joueront des rôles particulier et complémentaires.

- Le comité de pilotage

En l'absence d'une structure dédiée, spécialement chargée de la supervision et du suivi des activités du CHM lui-même et qui pourrait être chargée de la supervision des activités liées à son portail internet (comme c'est le cas pour le CHM de la CBD ou pour l'EC-CHM), un *comité éditorial* ou «comité de pilotage» devrait être mis en place par le CAR/ASP qui serait chargé d'une mission de supervision générale du CHM et de son portail. Cette mission inclut les décisions relatives à la stratégie de développement du CHM, la validation de la politique éditoriale de son site web,....

Ce comité, constitué au CAR/ASP, pourrait s'adjoindre des représentants de points focaux nationaux pour élargir le cercle de validation du développement du CHM et de son portail. Le CAR/ASP, conçu comme catalyseur des activités du CHM, devrait donc assurer un rôle préminent dans le développement du CHM et de son portail depuis la phase initiale de conception et de mise en place (élaboration de contenu,

relation avec les prestataires de service, validation liées à la réalisation des différentes phases du projet, ...).

- **Le webmaster**

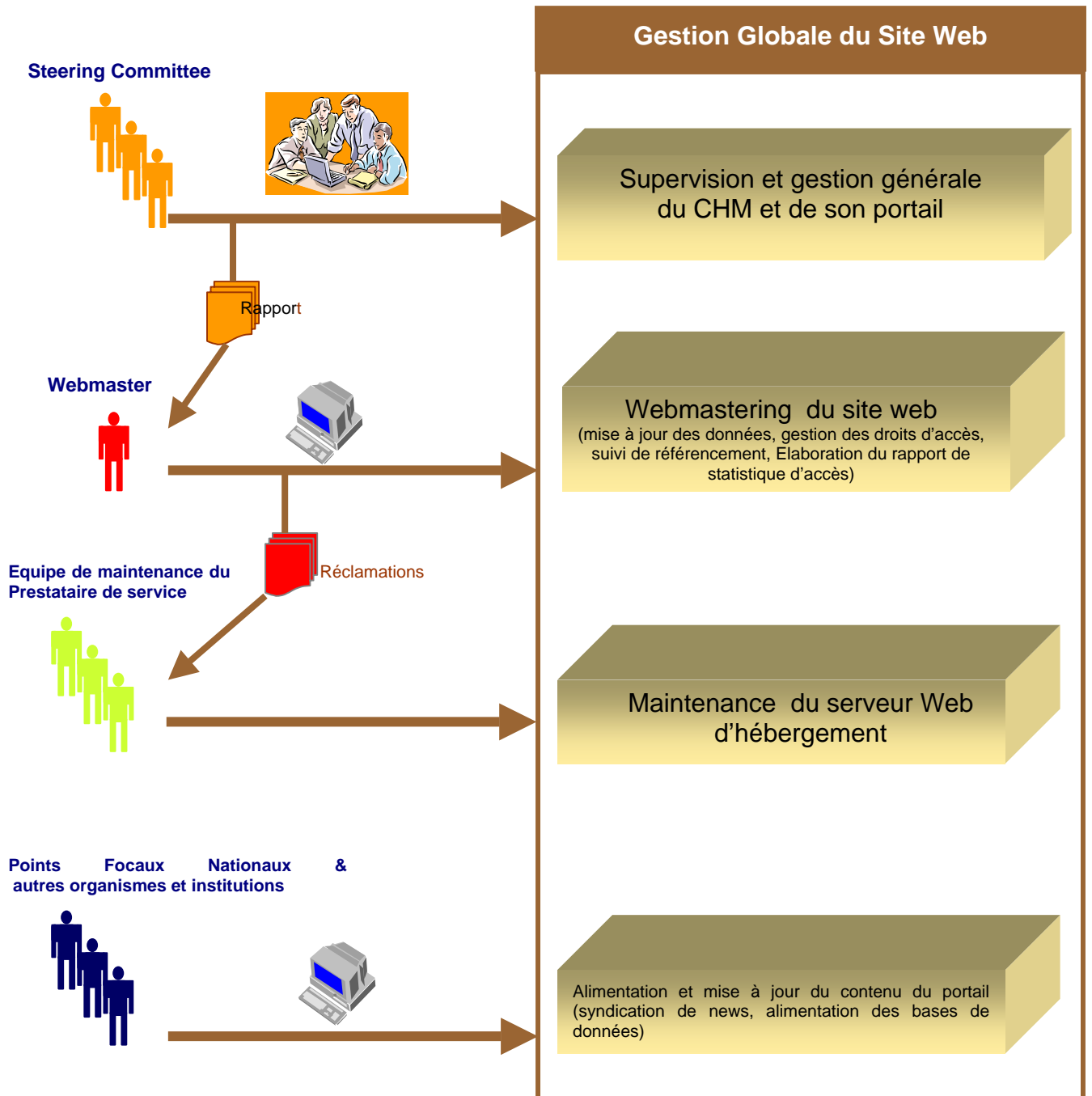
L'administration couvre le pilotage de la production du portail, la confection et la mise à jour des contenus publiés ainsi que la maintenance générale du portail. Le secrétaire du comité de pilotage (un cadre du CAR/ASP dont le profil devrait être défini) pourrait assurer ce rôle : superviser la production du contenu qui pourra être donné en prestation de service, valider les contenus à publier (en collaboration avec le comité de pilotage), superviser et valider les travaux du prestataire informatique,....

Le webmaster est l'administrateur du portail. Il devrait gérer les droits d'accès des divers utilisateurs du portail surtout ceux qui auront un rôle de contributeur (les points focaux nationaux). Il aura à sa disposition un outil dédié à la gestion des droits et d'authentification des utilisateurs.

- **Le prestataire de service informatique** sera chargé de la réalisation et de la maintenance informatique du serveur web du portail de l'ASP-MEDCHM.

- **Les points focaux nationaux ASP :**

Les points focaux nationaux pourront participer à la mise à jour des contenus du portail compte tenu des droits d'accès qui leur auront été attribués par l'administrateur du portail, le webmaster. Ils pourront proposer des nouvelles «news» ou des informations sur des événements à venir et saisir leurs metadonnées dans la base de données du CHM au moyen d'une simple interface web.



Aspects techniques de mise en œuvre du portail

- Nom de domaine du futur portail : Une proposition a déjà été formulée par le CAR/ASP: <http://www.asp-medchm.org>.
- Hébergement : le CAR/ASP pourrait faire héberger le portail de l'ASP-MEDCHM sur les serveurs de l'Agence Européenne de l'Environnement à titre gracieux. Cette proposition a été retenue surtout que le portail sera développé techniquement en utilisant le toolkit de l'EC-CHM qui, lui, utilise la même plateforme technique que celle utilisée par l'EEA. D'autre part, cette solution ne posera aucun problème pour les mises à jour du portail qui se feront via internet.
- Aspects linguistiques : Compte tenu de la grande diversité linguistique existant sur le pourtour du bassin méditerranéen et compte tenu du fait que les langues de travail utilisées au sein du réseau constitué par le CAR/ASP et les points focaux ASP sont le français et l'anglais, il est suggéré de retenir ces deux langues comme langues du portail de l'ASP-MEDCHM. Les pages statiques du portail devraient être en deux versions linguistiques (anglaise et française), le webmaster du portail se chargeant d'en garantir systématiquement la traduction. Les métadonnées saisies au niveau de la base de données du CHM seront quant à elles en langue anglaise.

Ressources à proposer via le portail de l'ASP-MEDCHM

Le portail de l'ASP-MEDCHM devrait constituer une plate-forme privilégiée d'accès aux sources d'information disponibles, au niveau régional ou national, sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée et sur les aires littorales et marines protégées ou potentielles.

Le portail devrait faciliter l'accès à l'information sur :

- Les sites et espèces protégées,
- les stratégies, plans d'action, programmes ou projets de recherche portant sur la conservation et la gestion de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée,
- les institutions, organisations et réseaux actifs dans le domaine de la gestion des aires marines et côtières protégées ou au niveau de la recherche dans le domaine de la biodiversité marine et côtière,
- les experts méditerranéens spécialisés dans les domaines en relation avec la protection de la biodiversité marine et côtière.

L'information se basera sur :

- la base de données de métadonnées de l'ASP-MEDCHM (sur les experts, organismes, espèces, sites, ...).
- des liens vers les sources primaires de l'information externes au portail (pages web, bases de données, ...) s'intéressant à la biodiversité marine et côtière en méditerranée.

Services à proposer via le portail de l'ASP-MEDCHM

Divers types de services seront mis à la disposition des utilisateurs à travers le portail :

- Possibilité d'accéder à des *bases de données* et d'effectuer des recherches multicritères
- Possibilité d'utiliser un *moteur de recherche* interne au portail qui offrirait diverses modalités de recherche de l'information :
 - une recherche en texte intégral sur les e-documents et pages html du portail.
 - une recherche multi-critères (sélection d'information sur la base de plusieurs

critères à la fois, liés entre eux par des opérateurs booléens de type « et », « ou »...)

- Possibilité de *téléchargement de e-documents* mis en ligne (convention et protocoles, documents scientifiques, techniques ou réglementaires, listes d'espèces ou de sites protégés ou à protéger (ex SPAMI lists),
- Possibilité d'accéder à un *calendrier et à un agenda* : planning de réunions, de séminaires et congrès, ou de sessions de formation (notamment celles organisées par le CAR/ASP), ...
- Possibilité de s'inscrire sur une *mailing list ou liste de diffusion* et recevoir par exemple la newsletter du CHM au cas où celle-ci existerait,
- Possibilité de s'inscrire à un ou des *forum(s) de discussion* qui peuvent être organisés via le portail. Ces forums peuvent regrouper les spécialistes d'un thème en relation avec la biodiversité marine et côtière méditerranéenne.
- Possibilité d'accéder à des *News* ou actualités spécifiquement liées aux activités ayant trait à la conservation et la gestion de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

Prise en compte de l'information géographique

La localisation géographique (est une des caractéristiques de l'information sur les espèces et les écosystèmes marins et côtiers à protéger.

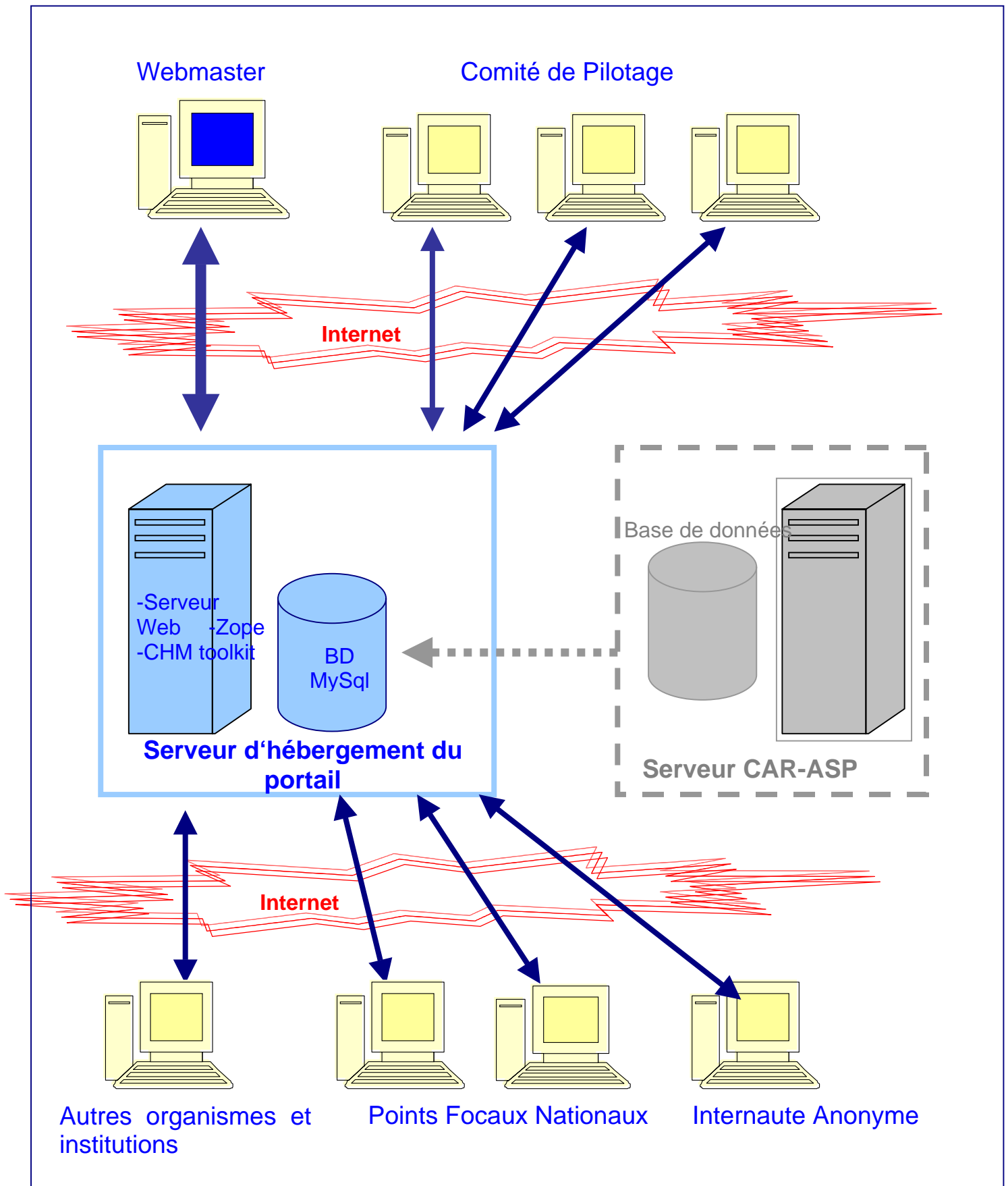
Le CAR/ASP a mis en place un SIG pour permettre de prendre en compte le géoréférencement des données sur les sites et aires protégées ou potentiels ou pour les ASPIM aussi bien au niveau de la saisie qu'à celui de la recherche de l'information (voir le site du CAR/ASP : www.rac-spa.org) .

Architecture fonctionnelle du portail de l'ASP-MEDCHM

Pour permettre de mieux visualiser ce que pourrait être le futur portail de l'ASP-MEDCHM, une pré-maquette et un plan du site sont proposés, dans ce qui suit, pour donner une idée sur les rubriques et les services que l'on pourrait trouver sur le portail.

La structure définitive, la charte graphique ainsi que le design des pages du portail devraient être définis dans l'étude de conception détaillée qui constituera le véritable cahier de charges sur lequel s'engagera le prestataire de services informatiques qui aura été choisi pour la réalisation du portail.

ASP-MEDCHM : MECANISME D'ECHANGE SUR LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE ET SUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES EN MEDITERRANEE								
CAR/ASP	PNUE-MAP	MEDMPA.NET	CHM-CBD			Recherche	Go	Français Anglais
Home	Login	A propos du CHM	News	Agenda	Forum	Aide/FAQ	Stemap	Mon CHM
CADRE LEGAL				<p align="center">BIENVENUE SUR LE PORTAIL DU MECANISME D'ECHANGE SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE MARINE ET COTIERE EN MEDITERRANEE</p> <p>NEWS</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • <p>AGENDA</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • 				
<ul style="list-style-type: none"> • Convention de Barcelone 								
<ul style="list-style-type: none"> • Protocole ASP 								
<ul style="list-style-type: none"> • Autres conventions 								
<ul style="list-style-type: none"> • Réglementations nationales 								
COOPERATION								
<ul style="list-style-type: none"> • Projets en cours 								
<ul style="list-style-type: none"> • Experts et spécialistes 								
<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et organisations 								
<ul style="list-style-type: none"> • Financement 								
ORGANISATIONS ET RESEAUX								
<ul style="list-style-type: none"> • Points focaux méditerranéens ASP 								
<ul style="list-style-type: none"> • Autres réseaux 								
<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et organisations 								
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions 								
INFORMATIONS								
<ul style="list-style-type: none"> • Aires spécialement protégées en Méditerranée 								
<ul style="list-style-type: none"> • Espèces méditerranéennes protégées (plans d'action régionaux et nationaux) 								
<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'action et stratégies nationales 								
<ul style="list-style-type: none"> • Formation 								
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche documentaire 								
<ul style="list-style-type: none"> • Publications 								
<ul style="list-style-type: none"> • Liens 								



Relations entre l'ASP MEDCHM et les CHM des pays méditerranéens

D'une manière générale, il ressort de cette étude que pour favoriser une interopérabilité entre site ou portail web, il est d'abord primordial d'utiliser des outils qui respectent les normes techniques requises : le format de description du contenu : Dublin Core, les normes de traitement et de communication et d'échange de l'information : RDF, RSS et xml et un thésaurus pour l'indexation des contenus.

De plus, les pays ne disposant pas de CHM ni de site web approprié, pourront utiliser le toolkit de l'ASP-CHM pour créer le site web de leur CHM et être ainsi interopérable avec lui mais aussi avec tous les autres sites web pouvant interagir compte tenu des normes utilisées.

La boîte d'outils de l'asp-medchm

A l'instar du toolkit de l'EC-CHM, le toolkit de l'ASP-MEDCHM consistera en un software destiné aux points focaux nationaux ASP pour servir à la création des sites web de leurs CHM nationaux ASP et sera accompagné de son manuel d'utilisateur. Il sera réalisé après la mise en place du portail et pourrait s'inspirer de la boîte à outils de l'EC-CHM qui pourrait être adaptée à cet effet.